

Étape 1: Connexion à votre compte Guichet unique/INPI

1/Vous devez vous rendre sur le site de l'INPI : https://procedures.inpi.fr/?/ et vous connecter à votre espace.

Deux options de connexion:

- soit via France Connect*

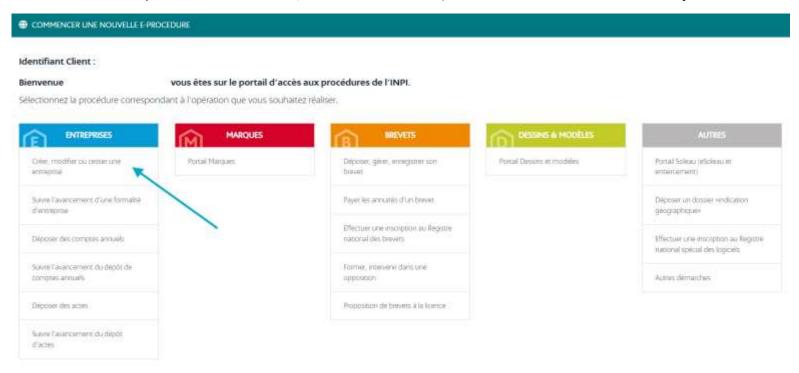
(Si vous choisissez de vous connecter via France Connect vous devez ensuite cliquer sur le bouton « Continuer sur Institut National de la Propriété Industrielle » pour accéder au formulaire de modification de l'entreprise.)

- soit en vous connectant un compte INPI avec une adresse mail et un mot de passe



^{*} FranceConnect est un dispositif de l'État pour faciliter la connexion à vos services et démarches en ligne. Il permet d'y accéder en utilisant un compte et un mot de passe que vous possédez déjà.

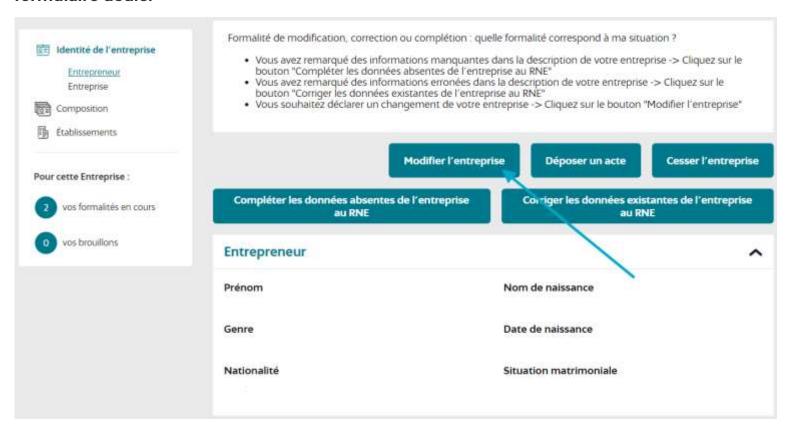
2/Une fois sur l'espace de déclaration, choisissez « Créer, modifier ou cesser une entreprise »



3/Puis cliquez sur **« Modification ou cessation d'entreprise »** et entrez votre SIREN.



4/Lorsque votre entreprise apparait, cliquez dessus puis sélectionnez l'onglet « modifier l'entreprise » puis complétez le formulaire dédié.

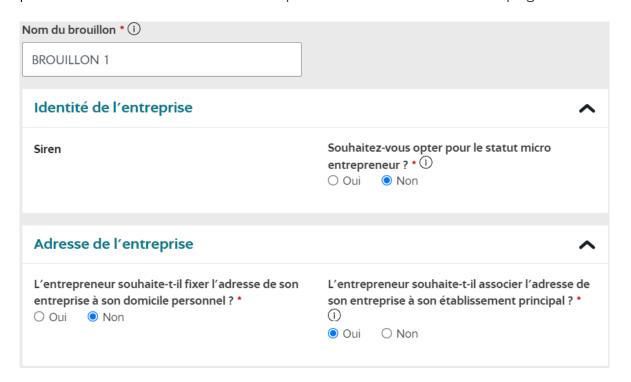


À partir de cette étape, vous pouvez suivre le déroulé de votre démarche de déclaration de début d'activité dans la colonne à gauche de votre écran.

5/Veuillez renseigner le nom de dossier correspondant à votre démarche dans la case **« Nom de dossier »**. Cela n'a pas d'implication officielle et vous est personnel. Puis remplissez vos informations personnelles.

Entrepreneur	C Réinitialiser les changements
Je souhaite indiquer la modification de mon nom ou un de mes prénoms Oui Non	
Je souhaite indiquer la modification de mon nom d'usage ou pseudonyme ○ Oui Non	
Je souhaite indiquer la modification de ma nationalité Oui Non	
Prénom 1 * (valeur du champ changée)	Prénom 2 (valeur du champ changée)
Nom de naissance * (valeur du champ changée)	Genre *
Titre ① docteur, maître, professeur	Nom d'usage ① (valeur du champ changée)
Pseudonyme (valeur du champ changée)	Date de naissance *
	jj/mm/aaaa 🗊
	Exemple : 31/01/2023
	☐ Je n'ai pas de jour/mois de naissance ①
Pays de naissance *	Nationalité *
	~
Situation matrimoniale *	☐ Entrepreneur bénéficiant du statut de non sédentaire ? ①

6/ Répondre **« non »** à la question « Souhaitez-vous opter pour le statut micro entrepreneur ? », même si vous en bénéficiez. Et répondre **« non »** à la question « L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? » vous serez automatiquement reconduit sur cette page.



7/Répondez **« non »**, sauf si vous avez signé un contrat avec France Travail ou tout autre organisme habilité puis cliquez sur **« Étape suivante »**.



8/ Répondez en fonction de votre situation dans la partie « Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement » puis cliquez sur « Étape suivante ».



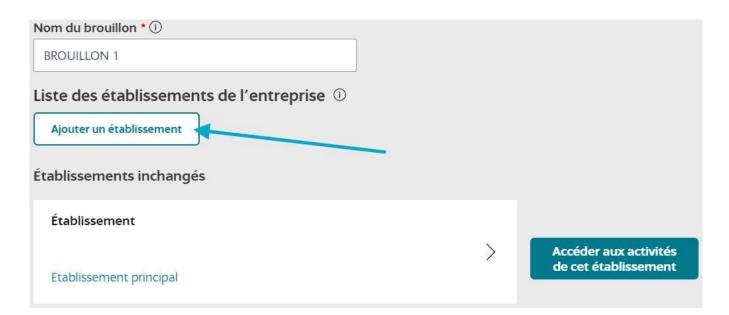
9/cochez **« Non »** si vous souhaitez garder l'insaisissabilité de votre résidence principale (par défaut, la résidence principale del'entrepreneur est insaisissable) ou **« Oui »** si vous souhaitez renoncer à cette insaisissabilité. Si vous aviez révoqué l'insaisissabilité de votre résidence lors de la création de votre première activité, veuillez répondre dans le sens inverse.



10/ NB : Si votre activité principale a été créée depuis le site du centre de formalités des entreprises (CFE Urssaf) donc avant le 1^{er} janvier 2023, vous devez vérifier que les informations mentionnées sur le site de l'INPI, concernant ladite activité sont complètes.

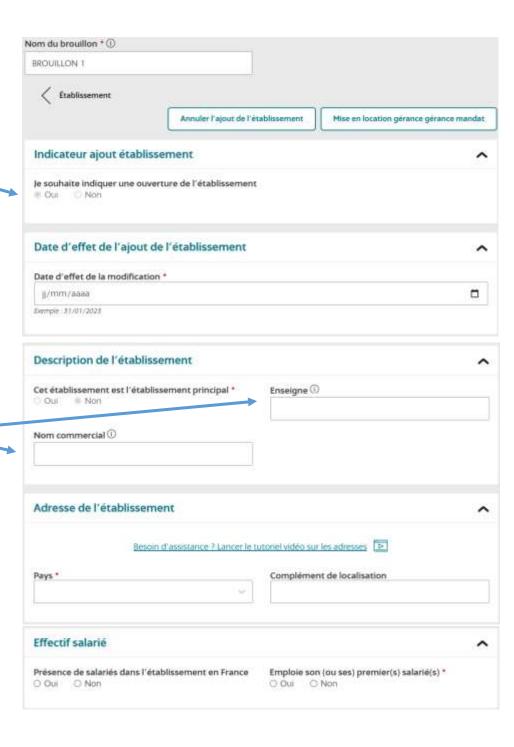
Pour cela, il vous suffira de cliquer sur votre établissement principal puis vérifier que les champs concernant l'établissement et son activité sont correctement remplis. Auquel cas, cela bloquera la suite de votre démarche.

Vos établissements sont désormais ouverts, vous pouvez les modifier à cette étape si besoin. Dans le cas contraire, validez vos informations et poursuivez la démarche.

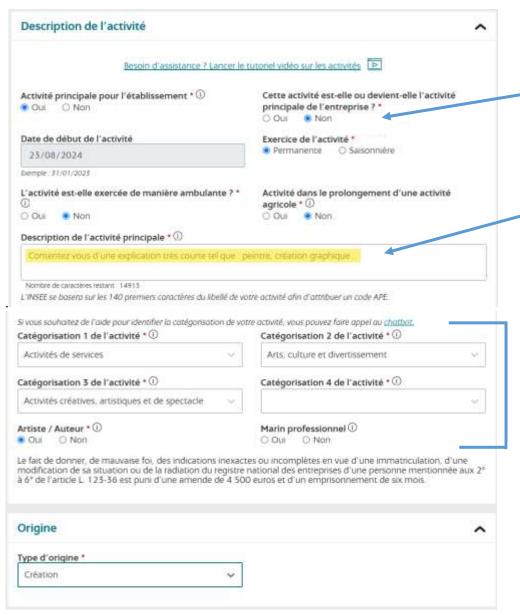


L'ouverture de l'établissement est automatiquement cochée. Lors du processus d'adjonction plusieurs éléments apparaitront en gris, ils dépendent des réponses que vous avez fournies précédemment

Concernant l'enseigne et le nom commercial cette étape est facultative.



11/ Puis ajouter une activité à votre nouvel établissement. À cette étape vous devez remplir les champs en fonction de votre situation



L'établissement doit obligatoirement avoir une activité principale, par contre si vous cochez « oui » à « cette activité devient-elle l'activité principale ? », vous devrez modifier votre autre établissement.

Plus vous mettez de détail, plus vous aurez de chance d'être mal affilié

Pour les champs « Catégorisation de l'activité », pour les artistesauteurs, vous devez choisir les catégories suivantes :

- Catégorie 1 « Activités de services »
- Catégorie 2 « Arts, culture et divertissement »
- Catégorie 3 « Activités créatives, artistiques et de spectacle »
- Catégorie 4 choisir l'activité artistique correspondante

Pour le champ « Artiste/auteur » cochez la case « oui ».

Pour consulter le champ d'application des activités relevant du régime des artistes-auteurs, vous pouvez consulter cette liste sur

https://www.secu-artistes-auteurs.fr/artiste-auteur/le-regime-social/affiliation/activites-artistiques-eligibles/les-activites

Une fois votre activité créée et validée, vous pouvez si vous le souhaitez, renseigner le lien de votre site internet. Sinon, cliquez sur **« Étape suivante »**.



12/ À cette étape vous devez télécharger un scan de votre pièce d'identité recto/verso (carte d'identité nationale ou passeport).

Une fois les pièces jointes validées, **un récapitulatif de votre demande** vous est proposé afin de vérifier toutes les informations renseignées précédemment. Si vous ne souhaitez pas apporter de correction, vous cliquez sur **« Valider le dossier »**.

NB: Un récapitulatif téléchargeable en PDF vous sera proposé.

Une fois la vérification terminée, vous devez signer électroniquement votre déclaration avec l'outil Franceconnect+ via L'<u>Identité Numérique La Poste</u>. En cas de soucis, rapprochez-vous de votre bureau poste pour créer votre identité numérique.



14/ Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier depuis votre tableau de bord.

